



**Commune de Cottens**  
**Assemblée communale du 7 mai 2024**  
**à 20.00 heures, à la salle paroissiale**

## **Tractanda**

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023** (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch), rubrique Administration & Autorités/Assemblées/Procès verbaux)
  
- 2. Comptes 2023**
  - 2.1. Présentation des comptes de résultats 2023 et des investissements 2023
  - 2.2. Prise de position de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision
  - 2.3. Approbation
  
- 3. Rapports et décomptes finaux soumis aux votes (dépassements de crédits) - (art. 31 al. 1 et 33 al. 1 et 2 LFCo)**
  - 3.1. Triple chantier du CAD (1ère étape), du bâtiment de l'édilité et de la place des déchets verts**

Rapport de la commission financière

    - Vote sur le décompte final de construction du CAD (1<sup>ère</sup> étape)
    - Vote sur le décompte final de construction du bâtiment de l'édilité
    - Vote sur le décompte final de construction de la place des déchets verts
  
  - 3.2. Réfection du bâtiment scolaire**

Rapport de la commission financière

Vote
  
  - 3.3. Numérisation du PAZ/plan directeur communal**

Rapport de la commission financière

Vote
  
- 4. Rapports et décomptes finaux**
  - 4.1. Assainissement du bâtiment de la nouvelle école.
  - 4.2. Assainissement de l'éclairage public – passage au LED.
  - 4.3. Pose de la passerelle en bois à la route d'Autigny

## **5. Investissements**

- 5.1. Installation d'un turbidimètre à la STAP du Pontet** CHF 31'770.40 TTC  
Rapport de la commission financière  
Vote
- 5.2. Changement de l'adduction d'eau potable – Chemin de la Creusette** CHF 65'000.- TTC  
Rapport de la commission financière  
Vote
- 5.3. Changement des collecteurs des eaux usées – Chemin de la Creusette** CHF 126'500.- TTC  
Rapport de la commission financière  
Vote

## **6. Modifications de règlements**

- 6.1 Règlement du cimetière – Hauteur tombes cinéraires**  
Vote

## **7. Divers**

Les différents documents relatifs aux points à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouvertures ainsi que sur le site Internet [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch), rubrique Administration & Autorités / Assemblées / Prochaine Assemblée.

Le Conseil communal